

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 28 juin 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 juin 2010 au 386, rue Principale à 18:00heures.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Gaétane Meilleur	Suzanne Turpin
Denise Langlois	France Perron
Michel Thibeault	Gabrielle Audet

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.

Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

135-06-2010

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Suzanne Turpin, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été reçu, tel que requis par la loi et d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Gaétane Meilleur quitte les lieux de la tenue de la séance.

136-06-2010

**AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT (GARAGE)
SITUÉ AU 421 RUE PRINCIPALE**

Attendu que la municipalité de Lac-Saint-Paul a acquis la propriété de madame Micheline Brisebois, située au 421 rue Principale à Lac-Saint-Paul;

Attendu que ce bâtiment est vétus et non sécuritaire et qu'il doit être démoli;

Attendu que 3 demandes de soumissions ont été faites:

Attendu que 3 soumissions ont été reçues;

Attendu que la plus basse soumission a été faite par la compagnie 9085-2070 Québec inc au montant de 8 804.25\$ incluant les taxes.

En conséquence: il est proposé par France Perron, appuyé par Suzanne Turpin et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour la démolition du bâtiment, situé au 421 rue Principale selon les directives décrites dans l'invitation à soumissionner à la compagnie 9085-2070 Québec inc au montant 8 804.25\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Gaétane Meilleur revient à la table du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

La levée de la séance est donnée par Denise Langlois il est 18 :10hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale